DOSSIER n° RG : **CABINET :**
MAJEUR/E/PROTEGE/E :

REQUETE EN VUE DE LA MODIFICATION D'UN BENEFICIAIRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE
(Articles 505 du Code civil et L.132-4-1al.1er du Code des assurances)

Nom et du/des tuteur(s), auteur(s) de la requête : .....
Téléphone : .....
Mail : .....
Adresse : .....
.....
Je sollicite l'autorisation de **modifier l'intitulé de la clause bénéficiaire** du contrat d'assurance vie (nom du contrat) .....
.....ouvert au nom de la personne protégée auprès de l'établissement.....
.....

Intitulé actuel : « en cas de décès de l'assuré : « .....
.....
.....»

Intitulé souhaité : « en cas de décès de l'assuré : .....
.....
..... »

MOTIFS de la demande (à remplir OBLIGATOIREMENT):
.....
.....
.....
.....
.....
Pièces à joindre : (impérativement)
- les relevés du contrat d'assurance-vie datant de moins d'un mois,
- la copie du contrat assurance vie concerné, faisant apparaitre le libellé de la clause bénéficiaire actuelle,
- tout autre élément paraissant nécessaire pour justifier la demande.

Fait à : le : **Signature(s) tuteur(s) :**

Cadre réservé au tribunal
□ Dossier complet.
□ Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires :

Minute n° *(à remplir par le greffe)* **:**

ORDONNANCE

Nous, ……..Juge des contentieux de la Protection .statuant en qualité de Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité d'Arcachon/Pôle Protection et Proximité du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, assisté(e) de .....greffier(e),

Vu les articles 505 du Code civil et L.132-4-1al.1er du Code des assurances, les termes de la requête et les pièces produites,

□ **Autorisons** l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux Intérêts de la personne protégée

□ **N'autorisons pas** l'opération pour les motifs suivants :

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans les trois mois suivant sa notification ou dans le prochain compte de gestion ; que l'exécution provisoire de la présente décision est de droit et qu'elle sera notifiée à

A.....le .....

Le greffier Le juge des tutelles